L'Ouverture du Champ d'Aviation de l'Exposition

A L'AVENUE DES VILLAS
LES MESURES D'ORDRE POUR LA PROTECTION DES RÉCOLTES.- UN SECOND AVIATEUR

L'AVIATEUR DEBUSSY

Une activité fébrile règne au champ d'aviation où les installations se transforment d'heure en heure ; rien n'est laissé à l'imprévu pour que tout y soit prêt dès samedi soir.

On nous demande de rappeler que tous les tickets pris à partir de dimanche, aux guichets spéciaux affectés à cet effet à l'Exposition, seront valables le même jour, pour le champ d'aviation et pour l'Exposition. Il en sera ainsi de juin à septembre.

L'excellente Fanfare du Nord-Touriste, dont les exécutants-cyclistes sont infatigables, prêtera son concours aux deux journées du meeting d'ouverture.

Le Comité croit devoir appeler l'attention de tous sur les mesures d'ordre rigoureuses prises en vue d'empêcher les déprédations dans les champs et propriétés voisins du champ d'aviation. Des procès-verbaux seront dressés par la gendarmerie ou la police à toute personne qui traversera un champ ou y stationnera. Des agents en tenue civile seront chargés de verbaliser aux abords de l'aérodrome et dans un périmètre assez étendu.

L'AVIATEUR ANDRE DEBUSSY

Nous avons à faire faire connaissance aujourd'hui à nos lecteurs, avec le chef-pilote de l'Ecole Bréguet, de Douai, André Debussy, qui, trouvant, lui aussi, qu'il est par trop vieux jeu pour un aviateur de confier son appareil au chemin de fer, arrivera samedi à Roubaix par la voie des airs.

Très entendu dans toutes les choses de l'aviation Debussy s'est autrefois illustré aussi dans les courses d'automobiles en Angleterre. Il est l'un des auxiliaires les plus précieux de M. Bréguet et consacre plus particulièrement ses soins au réglage des moteurs et à la mise au point des appareils militaires. Debussy est titulaire du brevet de l'Aéro-Club de France et s'il fallait encore démontrer sa valeur technique, il nous suffirait de dire qu'il fait partie de la vaillante pléiade d'aviateurs qui vont affronter la gigantesque épreuve du Circuit Européen.

Mais Debussy a encore un autre titre à notre sympathie. Il est enfant du Nord, c'est presque un voisin, puisqu'il est né à Laventie, le 7 décembre 1883 et qu'il a fait ses études au Collège et à l'Ecole Professionnelle d'Armentières. Debussy sera donc doublement acclamé dimanche, comme aviateur d'abord et comme étant notre compatriote ensuite.

Le Rugby au Stadium

Le football rugby n'étant pas du tout connu dans notre région, nous donnons aujourd'hui l'explication de ce jeu si intéressant.

Le football rugby diffère du tout au tout du football association. Différences primordiales : Dans l'une, l'association, on ne se sert que des pieds, dans l'autre, pieds et mains.

Pour l'association, ballon rond, pour le rugby, ballon oval ; onze joueurs par équipe pour l'association, quinze joueurs pour le rugby. On a souvent fait au footbal rugby la réputation d'un jeu horriblement brutal pour lequel des connaisseurs de boxe et de lutte étaient nécessaires, et les équipiers considéraient comme principal devoir de mettre leurs adversaires hors de combat. Cette réputation provient d'une confusion déplorable entre le football rugby anglais et le football américain. Ici en France, on ne joue que le rugby anglais et j'oserai dire que ces deux jeux ne se ressemblent en rien et l'un supporte bien à tort les méfaits de l'autre. Ceci dit pour mettre au point un préjugé courant dans les régions où le rugby n'est pas ou peu pratiqué et inconnu du public. Roubaix jusqu'ici a donné tous ses efforts au football association et le rugby y est non seulement inconnu mais encore méconnu ; puisse le splendide match de lundi prochain faire revenir de cette impression et faire comprendre le jeu aux nombreux sportsmen de nos régions. Dans la compréhension du jeu quelques explications sont indispensables.

Le champ de football rugby comporte une superficie de 100 mètres de long sur 80 de large. Au milieu se trouve la ligne de séparation entre les deux camps, dite ligne de 50 mètres. Aux deux extrémités, la ligne dite de but. Des deux côtés les lignes dites de touche et dans chaque camp, à 22 mètres de la ligne du but la ligne dite des « 22 ». Derrière chaque ligne de but à 20 mètres une ligne limite déterminant la zone où les essais devront être marqués. Le jeu se joue avec 15 équipiers, ainsi dénommés : 8 avants, 2 demis, 4 trois quarts, 1 arrière. Le ballon utilisé est un ballon oval. Cette forme rend très difficile les dribblings à cause des bonds désordonnés qu'elle fait faire à la balle, mais d'autre part permet par ces bonds mêmes de saisir le ballon à la course.

Etant données deux équipes en présence, le jeu consiste pour un équipier quelconque à transporter le ballon dans le camp adverse, c'est-à-dire au-delà de la ligne de but et l'y poser à terre ou encore à l'y envoyer ou y toucher par terre avant tout autre équipier adverse. Cela s'appelle marquer un essai et compte 3 points pour l'équipe. Quand un essai a été marqué, cela donne droit pour l'équipe à un but, but consistant à faire passer le ballon entre les deux poteaux.

L'équipe adverse se retire au delà de la ligne du but. Le ballon est transporté à un point quelconque du terrain situé sur une ligne parallèle à la ligne de touche ayant son départ au point où l'essai a été marqué, le but donne deux points.

Les règles du jeu comportent : le ballon peut être joué soit avec les pieds soit avec les mains ; les joueurs se le passent, mais il passe devant toujours être faite à un équipier se trouvant derrière.

Quand le ballon va en touche il est remis au jeu. A toute faute commise à cette règle du jeu il est procédé à une mêlée.

Le Jeu de Boules

RENCONTRES DU DIMANCHE 4 JUIN

Matin. .. A 9 heures : La Saint-Louis (Dumortier), Leers-France, contre la Saint-Paul (Hautecœur), au Petit-Conscrit, Croix ; — Les Francs Bouleurs (Bertelle), rue St-Joseph, Wattrelos, contre la Saint-Paul (Vivequin), Brasserie des Bonnets, Mouvaux.

A 10 heures : l'Amicale du Vieux Château d'Or (Baert), rue Stéphenson, Roubaix, contre la Fraternelle (Viville), rue d'Avelghem, Roubaix ; — Les Forts du Nord (Delespaul), rue du Bois, Lys-lez-Lannoy, contre le Mouton Blanc (Delobel), rue de Tourcoing, Mouvaux.

Commissaires : L. Cresson, O. Toulet, H. Milbéo, J. Lecomte.

Soir. — A 3 heures 1/4 : Les Amis Réunis du Pigeon à 4 pattes (Dubus), rue de la Mairie, Wattrelos, contre la Saint-Paul (Delmotte), Vieille-Place, Wattrelos ; — Bouleurs du Cercle Saint-Pierre (Baassens), rue Jeanne-d'Arc, Croix, contre Les Petits Riches (Gossye), chez Belmere, Croix ; — La Fraternelle du Moulin (Duyck), rue de Beaumont, Roubaix, contre le Damier (Carette), rue du Bois, Lys-lez-Lannoy ; — Boule-Club (Truffaut), 24, Grand-Rue, Roubaix, contre la St-Paul (Delevois), au Bon Fraisier, Croix.

Commissaires : J. Lambot, J. Blondiau, A. Delescluse, C. Vangermé.

RENCONTRES DU 5 JUIN

Matin. — A 9 heures : La Fraternelle (Colsart), 91, rue de Menin, Tourcoing, contre Les Amis Réunis (Demalines), rue de Leers, Lys-lez-Lannoy ; — Les Amis Réunis (Bausière), rue du Crétinier, Wattrelos, contre Au Rendez-Vous des Bouleurs (Degenst), 86, rue de Denain, Roubaix.

A 10 heures : Le Ventriloque (Rose), place St-Elisabeth, Roubaix, contre Les Amis de chez Raimbaut (Dewaelle), rue Royale, Wattrelos ; — L'Espérance (Olive), Verte-Rue, Croix, contre les Chancards (Lefebvre), Et-Eloi, Croix.

Commissaires : A. Spriet, G. Raviart, E. Duick, J. Vanherpe.

Soir. A 3 heures 1/4 : Les Francs Bouleurs du Moulin (A. Bayard), 108, rue du Moulin, Roubaix, contre Les Francs Bouleurs du Moulin (Meirhaeghe), 108, rue du Moulin, Roubaix ; — la Saint-Paul (Mathon), 73, rue Vauban, Mouvaux, contre les Anciens de chez Deldalle (Deldalle), Houzarde, Wattrelos.

A 4 heures 1/4 : Société dite Ma Boule (Delannoy), rue du Flocon, Tourcoing, contre Les Pintleux (Morees), rue de Dunkerque, Lomme ; — Bouleurs Epeulois (Castel), rue de l'Epeule, Roubaix, contre les Bouleurs du Tape-Autour (Spriet), 86, boulevard de Metz, Roubaix.

Commissaires : S. Desobri, C. Deschamps, G. Spriet, A. Lecomte.

BLOC-NOTES

Le Beau Temps

Nous ne sommes pas facilement contentables. S'il pleut pendant deux jours de suite, nous nous plaignons d'être noyés. Si le soleil brille, nous cherchons l'ombre de peur d'être grillés.

Le printemps, en ce moment, nous favorise et il faut remonter un certain nombre d'années pour en retrouver un semblable. Espérons que l'été lui ressemblera et que nous pourrons revivre le « Midi » de Leconte de Lisle :

Midi, roi des étés, épandu sur la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu ;
Tout se tait. L'air flamboie et brule sans haleine,
La terre est assoupie en sa robe de feu.

L'étendue est immense et les champs n'ont point d'ombre,
Et la source est tarie où buvaient les troupeaux
La lointaine forêt dont la lisière est sombre,
Dort là-bas, immobile, en un pesant repos.

Parfois comme un soupir de leur âme brûlante,
Du sein des épis lourds qui murmurent entre eux,
Une ondulation majestueuse et lente
S'éveille et va mourir à l'horizon poudreux.

Non loin, quelques bœufs blancs, couchés parmi les herbes,
Bavent avec lenteur sur leurs fanons épais,
Et suivent de leurs yeux, languissants et superbes,
Le songe intérieur qu'ils n'achèvent jamais.

Bénissons le soleil, source de vie ; mais s'il nous fait défaut, prenons le temps comme il vient et sachons aussi profiter de la pluie. C'est la vraie philosophie. — ED. P.

EN VISITANT L'EXPOSITION
NE MANQUEZ PAS D'ALLER VOIR LE STAND DES
BIJOUX "FIX"
Salon Parisien
Section de la Bijouterie-Joaillerie
8274
Les Bijoux "FIX" sont en vente chez tous les bijoutiers

LES GRÈVES

A ROUBAIX
Chez les confectionneurs

Un certain nombre d'ouvriers de chez MM. Désiré Wibaux et Cie, confectionneurs, rue des Lignes, se sont mis en grève jeudi.

A ce propos, la Chambre Syndicale des ouvriers et ouvrières de l'habillement, nous adresse la communication suivante :

Par suite de l'application du travail aux pièces dans la Maison Wibaux, rue des Lignes, à Roubaix, les coupeurs de cette maison ont décidé de se mettre en grève, réclamant la suppression du dit travail aux pièces et demandant d'être payés 125 francs par mois pour les coupeurs débutants et 150 francs pour les coupeurs au courant du métier, et ce au moix fixe.

L'un des patrons nous a confirmé la grève. L'établissement de MM. Wibaux, occupe 140 ouvriers ; sur ce nombre une vingtaine sont en grève, dont la moitié sont des débutants.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, Vendredi 2 Juin :

Soleil : lever, 4 h. 3 ; coucher, 7 h. 58.
Lune : nouvelle du 28 ; premier quartier le 3.
Aujourd'hui : Sainte-Blandine ; demain : Sainte-Clotilde.
Exposition Internationale de Roubaix (Voir notre rubrique spéciale : Exposition).
A 11 heures, réunion du Conseil municipal.

LE TIR A L'ARC A LA PERCHE

Un jubilé de 50 ans de présence

Le tir à l'arc à la perche existe depuis près d'un siècle à Roubaix.

D'après les souvenirs des vieux Roubaisiens, la première perche avait son local dans la pâture de la ferme Vancasse, sise autrefois place Chevreul. Elle fut transportée plus tard rue du Fresnoy, dans une autre prairie dépendant de la ferme Ducatteau, puis rue d'Inkermann, sur un terrain de la ferme de M. Auguste Tiers. De là, elle fut transférée rue d'Hem, où elle se trouve encore actuellement.

M. ALPHONSE VAISSIER

C'est là que sera donné dimanche prochain, jour de la Pentecôte, le grand tir à l'arc à la perche, en l'honneur du doyen de la Société, M. Alphonse Vaissier, qui fête le jubilé de ses cinquante années de présence dans cette Société. A cette occasion, il a été fait appel aux archers de France et de l'étranger.

1861-1911 ! Ces deux dates et les souvenirs que rappelle leur intervalle d'un demi-siècle seront bientôt célébrées avec éclat par la Société Saint-Sébastien. Ce n'est pas chose banale, en effet, pour un archer d'atteindre cinquante ans de présence dans la même Société et c'est une étape que l'on peut célébrer à bon droit.

C'est avec d'autant plus de joie qu'un tel hommage est rendu au cinquantenaire, lorsque celui-ci a manifestement fait bon marché de son temps, chaque fois qu'il s'est agi de suivre sa société, en France ou à l'étranger pour lui donner l'appoint du nombre et lui faciliter l'obtention des primes. C'est grâce à cet esprit de dévouement que bon nombre de médailles accrochées au drapeau de la Société évoquent maintenant l'allégresse de fiers souvenirs.

La fête comprendra une réception en l'honneur du jubilaire, qui aura lieu à 1 h. 1/2 le dimanche 4 juin, au local de la Perche, où le vin d'honneur sera offert.

Une Société musicale prêtera son concours à cette cérémonie qui sera suivie avec sympathie à Roubaix, où le sport du tir à la perche est en honneur et où le jubilaire compte tant de sympathies.

Un débourreur grièvement blessé par une carde

Vers sept heures et demie du matin, un grave accident s'est produit au peignage de MM. Allart-Rousseau et Cie, Grande-Rue. Un ouvrier débourreur, M. Alphonse Kindt, âgé de 25 ans, demeurant rue des Fleurs, à Herseaux, avait arrêté la carde 83 pour débourrer la balayeuse. Il avança la main gauche qui fut prise dans le tambour qui tournait encore.

Deux témoins de l'accident, MM. Cyrille Deroose et François Reyntjens, prodiguèrent des soins au blessé, en attendant l'arrivée de M. le docteur Debuchy, mandé.

L'ouvrier porte une plaie par ratissage à la face dorsale de la main gauche avec déchirure des tendons extenseurs du médius et de l'annulaire. Cet accident entrainera une incapacité permanente partielle de travail et nécessitera un repos de deux mois.

MARIAGE. — Jeudi matin, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, le mariage de Mlle Marie-Andrée Lepez, fille de M. André Lepez, juge au tribunal de commerce de Lille, et de Madame, née Desespringalle, avec M. Emile Sartorius, fils de Mme Ferdinand Sartorius, de Roubaix.

M. Laurenge avait procédé la veille à la cérémonie du mariage civil.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Roland Bureau, son grand-père, et Roland Lepez, son frère ; pour le marié, MM. Fernand Sartorius, son frère, et Henri Wibaux, son beau-frère.

En raison d'un deuil récent, la cérémonie a eu lieu dans une stricte intimité.

EXPOSITION DE ROUBAIX. — En visitant le **Village Flamand**, ne manquez pas d'aller entendre à « **La Famille** », le piano électrique « **Phonoliszt** », de la maison **Sérépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 21.12. 1101

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX ET VOITURES. — La Commission de classement des chevaux et voitures a commencé ses opérations jeudi dans la journée sur le terre-plein du boulevard Gambetta, partie comprise entre la rue Dupleix et la fontaine de Trois-Grâces. Cette Commission est composée de : MM. Héneaux, lieutenant de cavalerie territoriale ; Gibon, sous-chef au bureau du secrétariat de la Mairie, membre civil ; Richener, brigadier au 15e régiment d'artillerie, secrétaire. 200 chevaux ont été présentés à cette première séance.

VOL D'UNE BICYCLETTE, GRAND'RUE. — Jeudi matin, M. René Debras, 19 ans, négociant, Grande-Rue, s'était rendu à la direction de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing au Laboureur. Il avait abandonné sa bicyclette dans le couloir de la direction. Lorsqu'il sortit dix minutes après, M. Debras constata la disparition de son vélocipède, évalué deux cent cinquante francs.

Une enquête est ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

ASSUREZ-VOUS contre le vol, Compagnie **l'Union**, 9, place Vendôme, Paris. Agent à Roubaix : G. Beuscart, 33, rue des Fabricants.

UN WATTMAN BLESSÉ. — Un wattman de la Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, M. Etienne Catteau, âgé de 32 ans, demeurant rue des Piats, cour Saint-Louis, à Tourcoing, voulait dégager, place de la Liberté, la flèche de sa voiture, qui était prise dans la console d'un pylône. Au cours de ce travail il reçut un coup de flèche à la poitrine. Il en est résulté des contusions très violentes au thorax ce qui, d'après M. le docteur Caudmont, et sauf complications, nécessitera un repos de trois semaines.

LES « MEYLO-VAL » seront à Roubaix, Dimanche. 8265d

ACCIDENT DANS UN GARAGE. — M. Raymond Brydenback, âgé de 19 ans, demeurant rue de Marengo, 13, est mécanicien chez MM. Dubar et Hein, constructeurs, rue Colbert, 44. Il essayait une motocyclette lorsqu'il fit une chute. M. le docteur Dupré, qui a examiné le blessé a constaté qu'il portait une forte contusion du genou avec épanchement synovial. Un repos de trois semaines a été prescrit.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VIDANGES ROUBAISIENNES ». — Une réunion aura lieu vendredi 2 juin courant, à 5 h. du soir, au Café Français, 34, Grande-Rue, où nous invitons tous les intéressés. Voir aux annonces pour la souscription. 8211

BRIS DE CLOTURE. — M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a dressé procès-verbal pour bris de clôture, à Mme Depagie-Leman, demeurant rue d'Alger. Cette femme, sous l'empire de la colère a brisé une vitre chez Mme Dedonckère, 110, rue d'Alger. Le verre en se brisant le blessa à la main droite, occasionnant une blessure assez profonde, qui a été pansée par M. le docteur Debuchy.

LES PEINTURES Anti-rouille METOROL résistent aux acides, à l'humidité, à la chaleur. **Rasson frères,** 66, r. de l'Epeule, Rx. Tél. 923.

UN NON-LIEU. — M. Delalé, juge d'instruction, a signé une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Vladimir Isvelkow, ingénieur, les allégations fondées contre lui par les époux Doutreluigne de Roubaix, ayant été reconnues comme non fondées par le magistrat instructeur.

N'ACHETEZ aucun appareil : Gaz-électricité, sans visiter les magasins d'exposition de la Maison DESCLÉE Frères & Cie, RUE DU CURÉ, à ROUBAIX, près la Place. Vous y trouverez, les Dernières Nouveautés, vendues 25 0/0 moins cher que partout ailleurs. Voyage remboursé aux acheteurs. Entrée libre. 7966

UNE CHUTE. — Un débourreur du Peignage de Beaurepaire, rue Kellermann, M. Emile Delbrouck, âgé de 24 ans, demeurant boulevard Gambetta, 202, a fait une chute en plaçant une courroie sur une poulie. Il en est résulté une forte contusion du sternum avec ecchymose. Un repos de deux à trois semaines a été prescrit par M. le docteur Dupré.

LES BRULURES. — M. Adolphe De Backer, 23 ans, demeurant à Wackem (Belgique), bobineur au peignage de Beaurepaire, s'est gravement brûlé aux pieds en marchant sur un tuyau de vapeur.

DOIGT ECRASÉ. — Un bobineur de la Société Anonyme de Peignage, rue du Collège, M. J. B. Vanhosschen, 55 ans, rue du Tilleul, cour Lefebvre, 1, en enlevant de la laine sous le plateau d'un bobinoir a eu l'auriculaire gauche écrasé entre les engrenages de commande de ce plateau. M. le docteur Masure a prescrit un repos de deux semaines.

ENTERREMENT DU VENDREDI 2 JUIN 1911. — Mme Florimond-Tiberghien, née Palmyre Lecerf, 9 heures, église du Sacré-Cœur.

CROIX

LES ÉCONOMIES QUI S'ENVOLENT. — Lorsque jeudi matin, M. Jean-Baptiste Petteau, 22 ans, qui habite 36, rue de Lille, à Croix, réintégra son domicile après avoir travaillé toute la nuit, il constata qu'un petit pécule composé de huit pièces de 5 francs était disparu de la boîte où il avait été déposé.

Il attendit, inquiet, le retour de son amie qui était partie au travail avant son retour. Celle-ci lui affirma que les modestes économies devaient être à leur place habituelle. Elle dut se rendre à l'évidence et admettre l'hypothèse très vraisemblable d'un vol. C'est dans cet esprit que le couple a porté plainte. Les recherches effectuées séance tenante par M. Joly, commissaire de police, sont demeurées infructueuses.

L'enquête continue.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Quatre ouvriers de l'Usine des Machines agricoles ont été blessés au cours de leur travail, dans les circonstances suivantes : M. J.-B. Vandenabeele, 34, rue de Lille, à Croix, s'est piqué avec un clou à la main droite. Dix jours de repos. Docteur Demoulin. — Même accident à M. Julien Coppens, 20 ans, rue de Wasquehal, à Croix. Dix jours de repos. Docteur Barroyer. — M. Gustave Deygers, 25 ans, rue des Champs, à Croix, a eu l'index droit comprimé entre un plateau et un chariot de machine. Dix jours de repos. Docteur Barroyer. — M. Maurice Moul, 20 ans, s'est brûlé au pied gauche, en procédant à une coulée de fonte. Quinze à vingt jourrs de repos. Docteur Liénard.

WASQUEHAL

PIED FOULÉ. — A la teinturerie de MM. Hannart frères, M. Georges Robinson, 5, boulevard de Belfort, à Roubaix, a glissé sur le pavement humide en passant entre deux bacs de teinture et s'est foulé la cheville droite. Un mois de repos ; docteur Butin.

LANNOY

FLERS

TOMBÉ D'UNE VOITURE. — Un jeune commis, âgé de 13 ans, Florimond Malfait, demeurant rue Marc-Séguin, à Roubaix, conduisait une voiture appartenant à M. Philippe Tiberghien, également de Roubaix. La voiture glissa le long des rails et le jeune homme fut projeté à terre. Il s'est blessé à la seconde phalange du pouce droit, que l'on a dû amputer. M. le docteur Berthou, qui a soigné le blessé, lui a recommandé un repos de 20 jours.

EN SOULEVANT UNE BALLE DE LAINE, un ouvrier de la filature Bonami-Wibaux, M. Louis Crucque, 33 ans, s'est blessé à la cuisse gauche. Un repos de 20 jours lui a été ordonné par M. le docteur Berthou.

BLESSÉ AUX DOIGTS. — En travaillant à la filature Bonami-Wibaux, à Flers-Breucq, un ouvrier, Edouard Delattre, âgé de 32 ans, a heurté les doigts contre le bâti et le creux du tambour. Le docteur Berthou lui a prescrit un repos de 12 jours.

HEM

BLESSÉ AU PIED. — Chez M. Oscar Briet, un briquetier, M. Auguste Roose, 25 ans, s'est meurtri le pied gauche pendant son travail. M. le docteur Coubronne lui a prescrit un repos de dix jours.

MAIN MEURTRIE. — M. Jean Lefebvre, 25 ans, charretier au service de M. Franchomme, négociant en charbons, a eu l'index et le majeur droits écrasés, accidentellement, entre deux blocs de charbon. M. le docteur Caudmont, mandé pour donner des soins au blessé, a dû pratiquer des points de suture pour refermer les plaies. Il prévoit, au mieux-aller, une incapacité de travail de 20 jours.

LEERS

VACCINATIONS. — Aujourd'hui, de 7 à 9 heures du soir, aura lieu, à la Mairie, une séance gratuite de revaccinations pour les garçons et filles nés en 1891.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de MM. Motte-Bossut, un tisserand, Arthur Willequet, 20 ans, demeurant à Leers, Mottelette, s'est fait une contusion du pouce gauche en accrochant un poids de bascule. Cinq jours de repos. Docteur Phalempin.

TOUFFLERS

L'ENTRÉE DES VIANDES. — Un procès-verbal a été dressé par le garde-champêtre, M. Tonnel, à Adolphine Delos, servante chez M. Albert Deldique, boucher à Lannoy, pour introduction de viande à Toufflers, sans déclaration préalable, au service de l'inspection des viandes. L'affaire sera jugée au tribunal de simple police de Lannoy.

COINTREAU TRIPLE-SEC LIQUEUR

WATTRELOS

L'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES. — Après l'eau pseudo-minérale, c'est au tour de la bonne bière du pays de Flandre d'être l'objet de prélèvement. M. Caillet est curieux par destination, et il tient à s'assurer que la liqueur de Gambrinus a pour bases réelles l'orge et le houblon, ou si le breuvage populaire est le résultat d'un amalgame chimique complexe et nocif.

Le saindoux, condiment des frites croustillantes, a-t-il bien pour origine un disciple authentique d'Epicure ?

Le vin de mélasse, la piquette violâtre à quatre sous le litre, passeront eux aussi au crible de l'analyse, campêche ou mixture suspecte, lavasse brassée dans le mystère des caves parisiennes, tous ces poisons seront sacrifiés sans merci.

M. Caillet s'occupe activement de vérifier toutes ces denrées.

LE POSEZ-MARQUEZ. — Qui ne connaît la vieille Amandine, qui compte 75 années et un demi-siècle de commerce d'exploitation de la naïveté humaine, dont elle a vécu largement, puisqu'elle a pu se construire plusieurs maisons.

Les compères sont là pour mettre des pièces blanches, et chaque fois, ils gagnent, car le dé qui doit gagner est pipé, c'est à dire qu'on a coulé du plomb dans la face opposée à celle qu'on veut faire paraître au dessus, pour que les compères gagnant gagnent haut la main à chaque enjeu.

Vienne une bonne poire, le dé pipé est remplacé, et de son argent, il ne voit que du bleu.

La première contravention comporte le tribunal de simple police, mais la seconde entraine la correctionnelle.

Amandine passera donc devant le tribunal ; comme pour cette exploiteuse de la crédulité des gogos, l'argent n'a ni odeur ni valeur, elle ne fera qu'en rire et continuera, malgré l'incident, son petit commerce.

— Un autre commerçant du même acabit, J.-B. Deffrennes, jadis peigneur, et qui aujourd'hui préfère étriller les gens qui ont des cheveux, a été également l'objet d'un procès-verbal, mais il s'est sauvé, abandonnant son tréteau.

— Un tisserand de Saint-Liévin, Maisons Fauvarque, Louis Monet, a été également l'objet d'un procès.

Ce sont les gardes de Wattrelos et de Mouscron qui ont organisé cette chasse aux escrocs, sur les instructions et la direction de M. Caillet, commissaire de police.

Tant que la terre tournera, il y aura des gogos dont la tête tournera de même au son du cliquetis des dés et au mirage des compères, dont l'argent ruiselle et produit facticement.

Conservation des FOURRURES — Mme A. FOURNIER, 30, Rue Esquermoise, LILLE — PLUMES 845

Communications

ROUBAIX. — **Union des Travailleurs.** — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures, répétition générale obligatoire ; à 9 heures, remise des tickets pour l'Exposition. Communication importante relative au Congrès fédéral.

— **La Foncière Roubaisienne** (Société anonyme coopérative à capital variable. Siège social, 55, rue Neuve). — Le Comité prie les membres d'assister à la réunion mensuelle obligatoire qui aura lieu dimanche matin, à 9 heures.

— **Dotation de la Jeunesse de France.** — Dimanche 4 juin, de 10 h. 1/2 à midi, au siège, 34, Grande-Rue, et dans les groupes de quartier, aux heures habituelles : Recettes et adhésions.

— **Société de secours mutuels Saint-François-Xavier.** — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, au local, chez M. J.-B. Mariage, rue de l'Hospice, réunion spéciale et obligatoire. Ordre du jour : Retraites ouvrières.

WATTRELOS. — **Les Enfants de la Lyre.** — Répétition ce soir vendredi, au lieu de samedi.

TOURCOING

Caisse d'Epargne et de Prévoyance DE TOURCOING

Nous terminons la publication du rapport de M. Lombard, président de la Caisse d'Epargne, sur les opérations de l'année 1910.

Versements. — Les versements reçus directement des déposants se sont élevés à 3.820.132 fr., dépassant de 224.511 fr. les versements effectués en 1909. Leur nombre est de 27.329, soit 1.567 de plus qu'en 1909.

Il a été ouvert 2.940 nouveaux livrets, 33 de plus qu'en 1909.

Remboursements. — Les remboursements en espèces se sont élevés à 3.448.301 fr. 06 pour 14.312 retraits, soit une augmentation de 193.603 fr. 81 et de 61 retraits sur 1909.

Le nombre des livrets soldés est de 1.705 fr. 16 de moins qu'en 1909.

Transferts. — Nous avons reçu de différentes Caisses 11.870 fr. 19 s'appliquant à 21 comptes. C'est une augmentation de 9 transferts et de 4.360 fr. 09 sur 1909.

Achats de rente. — Il a été acheté, à la demande d'un seul déposant, une inscription de rente nominative qui a employé un capital de 1.317 fr. 68.

La préférence de nos déposants pour la rente au porteur s'accentue chaque jour davantage, en raison des formalités exigées pour la vente de la rente nominative.

Perception des arrérages. — La presque totalité des inscriptions de rente achetées pour le compte de nos déposants se trouvant entre leurs mains, nous n'avons perçu que 60 francs pour 12 arrérages.

Prescription trentenaire. — La part revenant à la Caisse sur 40 comptes abandonnés s'est chiffrée par 285 fr. 58. En 1909, elle avait reçu 253 fr. 68 pour 46 comptes.

Versements scolaires. — Nous avons reçu 38.006 francs en 3.370 versements, soit une augmentation sur 1909 de 2.778 et de 143 versements.

Un aussi beau résultat montre tout le zèle que mettent MM. les instituteurs et institutrices à inculquer l'idée de l'épargne aux enfants qui leur sont confiés. Aussi, tenons-nous à leur adresser nos plus sincères remerciements pour le concours qu'ils nous apportent.

Intérêts capitalisés. — Les intérêts capitalisés qui ont été répartis sur les comptes des déposants se sont élevés à 506.941 fr. 63, soit 27.236 fr. 46 de plus qu'en 1909.

Nombre des livrets. — Le nombre des livrets existant au 31 décembre est de 29.937, soit une augmentation de 1.235 livrets, (4,3 %) sur 1909. Pour l'ensemble des Caisses d'épargne, l'augmentation est de 2.05 %.

Frais généraux. — Les frais généraux, qui se sont élevés à 32.478 fr. 48, sont inférieurs de 670 fr. 79 à ceux de 1909, malgré la dépense assez élevée qui a été faite pour obvier à l'inconvénient des courants d'air qui rendaient l'Hôtel de la Caisse inhabitable pendant les séances d'hiver.

Ils représentent 1 fr. 09 par livret en circulation, au lieu de 1 fr. 15 en 1909.

Habitations à bon marché. — Estimant qu'il ne peut être fait un meilleur emploi de la fortune de la Caisse que de l'utiliser pour le mieux-être des travailleurs économes qui contribuent chaque jour à l'accroître, le Conseil des directeurs a, il y a déjà de nombreuses années, adopté le projet que j'ai eu l'honneur de lui présenter, de construire, pour les déposants qui en feraient la demande, des habitations qui leur auraient été données en location avec promesse de vente.

Nos déposants n'ont-ils pas compris que de nombreux et réels avantages leur étaient offerts ? En tous cas, il n'a pu jusqu'à présent être donné suite à ce projet, aucune demande ne nous ayant été faite.

Sous une autre forme, nous avons tenu à associer la Caisse d'Epargne à cette œuvre dont nous avons depuis longtemps apprécié la haute portée économique et sociale, en l'inscrivant pour une participation de 20.000 francs à la souscription des actions de la Société anonyme et coopérative des habitations à bon marché de Tourcoing.

Conférence des Caisses d'épargne de l'Est. — Grouper les Caisses d'épargne d'une même région afin de leur permettre d'étudier ensemble les questions pouvant intéresser, d'émettre en commun des vœux pouvant avoir plus de chance d'aboutir, telle est l'heureuse idée qu'ont eue MM. Emile Amet, président de la Caisse d'épargne de Sézanne, et Paul Rozey, vice-président de la Caisse de Reims, membre de la Commission supérieure des Caisses d'épargne, qui ont été les promoteurs de la conférence des Caisse d'épargne de l'Est. Ils ont droit à nos plus sincères félicitations.

Ce qui prouve l'excellence de l'idée et le réel besoin auquel ces groupements régionaux répondent, c'est que l'on voit, à l'imitation des Caisses de l'Est, d'autres groupements, ou déjà formés ou en voie de formation, des Caisses du Sud-Ouest, de celles du Sud, de celles du Sud-Est, de celles du Centre.

Deux solutions se présentaient aux Caisses du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme qui ne voulaient pas demeurer en dehors de ce mouvement : ou bien, ces Caisses formeraient entre elles une association nouvelle ; ou bien, profitant de l'expérience et de l'organisation de la Conférence de l'Est, elles s'affilieraient à celle-ci.

La deuxième solution offrait des avantages qui furent lumineusement exposés par MM. Paul Rozey et Emile Amet dans une réunion, due à l'initiative de M. E. Lecomte-Screpel, président de la Caisse d'épargne de Roubaix. C'est dans cette réunion qui eut lieu à l'Hôtel de la Caisse d'épargne de Lille, le 21 novembre, que les Caisses représentées se montrèrent d'accord pour cette solution.

Personnel. — Dans son procès-verbal de vérification, en date du 29 novembre et dont il vous a été donné connaissance en temps, M. le receveur des finances a consigné la parfaite régularité et la bonne tenue des écritures de la Caisse. Aussi m'est-il agréable de renouveler à M. Louis Evrard, notre agent-général, ainsi qu'à MM. les sous-caissiers et employés qui le secondent, l'expression de notre entière satisfaction.

Administrateurs. — Dans sa séance du 11 juin, le Conseil des directeurs a nommé :

Directeurs : MM. Omer Béhague et Paul Decrême qui étaient administrateurs-adjoints depuis 1896 ;

Administrateurs-adjoints : MM. Henri Lemaire fils et Gaston Duterte ;

Administrateurs du bureau auxiliaire du Blanc-Seau : MM. Auguste Leveugle et Jules Poissonnier ;

Administrateur de la succursale de Roncq : M. Emile Deltour.

Dans cette même séance, j'ai eu l'agréable devoir de remettre à M. Georges Frère, administrateur-adjoint de la Caisse centrale, la médaille d'argent, accordée après 5 ans de services.

Le Conseil des directeurs, conformément aux statuts, a, dans sa séance du 25 juin, constitué son bureau de la manière suivante :

Président : M. Georges Lombard ;
Vice-président : M. Léon Salembien ;
Secrétaire : M. Eugène Desseaux.

Messieurs,

Tout à l'heure, je vous ai cité des chiffres qui font le plus grand honneur à l'esprit d'économie et de prévoyance de notre population laborieuse. Mais, en terminant, n'est-ce pas aussi mon devoir de dire que la Caisse d'épargne de Tourcoing doit une grande part de sa prospérité et son bon renom au concours éclairé que vous lui apportez et à tout ce que vous faites pour rendre plus facile et plus agréable l'abord de ses guichets.

A mesure qu'elle se développe, elle vous demande un dévouement toujours plus grand. Et tous, directeurs et administrateurs de la Caisse centrale, administrateurs des bureaux auxiliaires et des succursales, vous le lui donnez sans compter.

C'est à ce dévouement que je suis heureux de rendre hommage, en exprimant l'espoir que vous pourrez longtemps, bien longtemps encore, le mettre au service de la belle institution qui nous est si chère.

Georges LOMBARD,
président du Conseil des directeurs.

Les Tourquennois au Maroc

UNE LETTRE ÉMOUVANTE SUR LE GUET-APENS DU 15 MAI

On nous communique une lettre qu'un de nos concitoyens, M. Ch. Deflandre, caporal à la 18e compagnie du 1er étranger, vient d'écrire de Debdou (Maroc), à sa famille Nous la publions bien volontiers, car elle rapporte des détails circonstanciés sur le guet-apens d'El-Aouman, où 29 soldats de nos troupes succombèrent héroïquement. Cette lettre est ainsi conçue :

Quelle émotion tu as dû éprouver quand les journaux ont annoncé ce lâche guet-apens, où nous avons eu 29 tués ! Dans mes précédentes lettres, je te disais que nuitamment, nous étions harcelés par des fusillades de Marocains ; ils étaient sûrs que nous ne leur répondrions pas. A quoi bon, en effet, user des munitions, quand on ne voit rien. Nous étions par conséquent toujours sur pied et c'est par un heureux hasard que nous n'avons pas eu plus de blesses.

Bref, le 11, arrive la colonne du général Girardot et elle séjourne parmi nous jusqu'au 17, à 3 heures du soir. Le 14, une colonne, sous les ordres du colonel Bavouzet, du 1er régiment étranger, se mettait en marche pour aller visiter les douars environnants et se rendre compte des dispositions des Marocains à notre égard. Cette colonne resta deux jours dehors, sans avoir vu un seul « Bicot ».

A Debdou, on avait laissé suffisamment de troupe pour parer à toute éventualité. Le 15 mai, au matin, la 22e de mon régiment recevait l'ordre de se mettre en route pour aller reconnaitre une piste, avant le départ de la colonne du général qui devait nous quitter le lendemain. Chemin faisant, cette compagnie, forte de 64 hommes, se trouva en face du kzar très peuplé, situé dans une gorge. Les Marocains les laissèrent approcher.

Le capitaine avait envoyé une section de vingt hommes en flanc-garde sur les montagnes, pour se couvrir. En passant, je te dirai que les montagnes sont ici très hautes, on se croirait dans les Alpes. Tout à coup, un immense brouillard se lève et immobilise la compagnie. Les Marocains, traitreusement, en profitent pour cerner les quarante hommes et ils attendent que le brouillard soit dissipé pour tirer de tous les côtés sur ces héros.

Que se passa-t-il alors ? Les quelques survivants seuls ont pu nous le dire. Ce fut un véritable corps à corps, puisque l'on a retrouvé des légionnaires percés de part en part par des poignards marocains. Mais à côté, il y avait un autre éventré d'un coup de baïonnette. Ce fut une sauvage agression ; les Marocains ne se sont pas contentés de tuer, ils ont encore mutilé nos pauvres morts.

Un officier d'artillerie avait accompagné la 22e pour voir si le chemin était accessible à l'artillerie. Quand l'attaque commença, il revint à bride abattue prévenir le général. Aussitôt, on sonne à l'ordre et le 6e bataillon du 1er étranger se mit en marche pour porter secours aux assiégés. Parties à 11 heures du matin, les troupes arrivèrent à 3 heures du soir ; elles ne trouvèrent plus que des cadavres méconnaissables.

Au camp, la consternation était générale. Vers 3 heures de l'après-midi, on vit apparaître, au loin, un petit groupe revenant des montagnes. C'étaient les survivants, la section que le capitaine avait envoyée en flanc-garde et qui s'était égarée dans le brouillard. Enfin, à 4 heures, un goumier nous apporte la nouvelle que 10 hommes sont tués, dont le capitaine, 10 blessés et 15 disparus. Nous n'avons connu la vérité que le lendemain après-midi : le nombre des tués s'élevait à 29, celui des blessés à 6 et un homme avait disparu.

Le 16 au matin, l'ordre est donné de partir avec deux jours de vivres, à la poursuite des assassins. A 4 heures du soir, nous trouvons la colonne de secours partie la veille ; nos camarades n'avaient pas mangé depuis 36 heures, mais ils n'y pensaient guère. Le général va voir les morts et les blessés. C'était lamentable, affreux à voir ; les Marocains avaient, aux uns, coupé les pieds, aux autres les mains, puis écrasé les têtes à coups de cailloux. On dégagea ces tristes débris et on les dirigea sur Debdou. Les troupes rendaient les honneurs : c'était, je t'assure, impressionnant. Jamais, même à Casablanca, je n'ai vu chose si cruelle.

Le 17, à 7 heures du matin, nous avons bombardé et incendié le village d'El-Aouman, d'où étaient sortis les assassins. Puis nous sommes rentrés à Debdou pour assister, à 3 heures, aux funérailles de ces pauvres légionnaires. Une chapelle ardente avait été dressée ; des croix et des couronnes avaient été faites par toutes les troupes. Le corps du capitaine était au milieu de ses hommes, tombés comme lui dans une défense désespérée. Le général prononça une allocution ; tous les officiers et soldats avaient les larmes aux yeux. Au cimetière, ce fut un capitaine de spahis qui récita la prière. Puis les troupes défilèrent une dernière fois...

Nous tenons à ajouter que l'auteur de cette intéressante lettre compte douze ans de service militaire. Il a la médaille du Sahara et celle du Maroc.